

MONTEUR

Le **monteur** de plates-formes d'accès et de travail motorisées est un ouvrier qualifié dans la profession.

Il peut être placé sous la responsabilité du chef d'équipe, il sait mettre en œuvre les différents systèmes motorisés au démarrage d'un chantier. Il effectue le montage, les essais de fonctionnement en suivant la notice du constructeur ou un plan et dans le respect des règles de sécurité et de prévention.

Il travaille en autonomie, s'auto contrôle et rend compte à son responsable. Il est capable de réaliser les tâches de technicités courantes en s'assurant de la stabilité, de la sécurité de l'ouvrage et de son environnement.

Il est responsable de l'outillage, de l'équipement et du matériel confiés par l'entreprise.

Il peut être amené à remplacer temporairement le chef d'équipe pour des opérations simples.

• Evolution :
➤ Chef d'équipe



▼ PROFIL REQUIS

- Organisé, méthodique, rigoureux, autonome
- Maîtrise la langue française nécessaire à la compréhension de la notice ou d'un plan
- Apte au travail en hauteur et au port de charges
- Permis B

Monteur confirmé : possibilité de passer l'examen « CQP monteur de plates-formes suspendues »